



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 57395

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'accompagnement éducatif mis en place à la rentrée 2008. Cet accompagnement consistait à offrir aux élèves une assistance pour leurs devoirs, une formation à des activités culturelles..., et les élèves y assistaient sur la base du volontariat. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les bénéfices réels apportés par ce dispositif ainsi que dans quelles mesures celui-ci a été suivi par les enseignants.

Texte de la réponse

L'accompagnement éducatif a été mis en place en septembre 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire. Depuis la rentrée scolaire 2008, il a été généralisé à tous les collèges et organisé dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, dans le cadre de la dynamique « Espoir banlieues ». D'une durée indicative de deux heures, il est organisé quatre jours par semaine tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe. Ce dispositif offre gratuitement aux élèves volontaires plusieurs domaines d'activités : l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle. S'ajoute, pour les collégiens, la pratique orale de l'anglais. L'aide au travail scolaire permet d'offrir aux élèves un cadre propice au travail. Ils peuvent, selon leurs besoins, réaliser les devoirs demandés par leurs enseignants, trouver une aide si nécessaire, approfondir le travail de la classe. Le domaine artistique et culturel offre aux élèves la possibilité de s'exprimer par la pratique d'activités créatives comme la musique, les arts appliqués, la danse, le théâtre, l'écriture. Les activités proposées permettent de sensibiliser les élèves à l'art et la culture, de leur donner la possibilité d'accéder à des structures culturelles (théâtre, musée, conservatoire...), de faire des rencontres avec des artistes. Pour certains publics, elles sont, en complément du temps des apprentissages en classe, des occasions de se familiariser avec des domaines rarement explorés dans le cadre familial. Les activités sportives proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif prolongent les enseignements obligatoires d'éducation physique et sportive et offrent aux élèves un temps supplémentaire de pratique sportive. Les élèves peuvent ainsi pratiquer de nouveaux sports. De nombreux partenariats sont développés avec l'association sportive scolaire et les clubs sportifs. Dans les collèges, des activités pour développer la pratique orale de l'anglais sont mises en place depuis la rentrée 2008. Les résultats du bilan de l'accompagnement éducatif réalisé en mai 2009 montrent le succès de ce dispositif qui répond à un réel besoin des élèves et à la demande des familles. 872 448 élèves de l'enseignement public bénéficient de l'accompagnement éducatif répartis en 725 434 élèves des collèges et 147 014 élèves des écoles élémentaires relevant de l'éducation prioritaire. Grâce à l'accompagnement éducatif, un tiers des collégiens et un quart des écoliers des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire organisant le dispositif bénéficient d'une prise en charge éducative après la classe. Ainsi, pour l'année scolaire 2008-2009, l'accompagnement éducatif organisé a mobilisé 113 057 intervenants volontaires dont 60 % d'enseignants dans les collèges publics et 22 944 intervenants dont 73 % d'enseignants dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Des assistants d'éducation, assistants pédagogiques et des assistants de langue contribuent également à l'accompagnement éducatif des élèves, en liaison avec l'équipe pédagogique. Certaines activités sont animées par des intervenants d'associations agréées, des artistes, des étudiants, des personnels des

collectivités territoriales. Les chefs d'établissement interrogés constatent l'intérêt de l'accompagnement éducatif pour les élèves et pour l'équipe enseignante, ainsi que la volonté des différents acteurs de développer et de pérenniser les actions. Ils notent une évolution positive sur les résultats scolaires, l'organisation du travail, la réalisation des devoirs et l'attitude en classe. Un impact sur les relations entre élèves et enseignants est clairement identifié ainsi qu'une amélioration du dialogue entre les enseignants et les familles. Une étude est actuellement conduite par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale, à partir d'échantillons d'élèves et de collèges représentatifs visant à apprécier le fonctionnement du dispositif d'accompagnement éducatif au collège et ses effets sur la réussite et le comportement scolaire des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57395

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2009, page 8003

Réponse publiée le : 16 février 2010, page 1732